



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1269

Convention de financement "grant agreement for EUCF beneficiaries" - Autorisation donnée à M. le Maire de signer une convention relative à la subvention d'études et d'actions en faveur de la rénovation énergétique du patrimoine municipal

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 26 NOVEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme GOUST (pouvoir à Mme DELAUNAY), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. LEVY), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1269 - CONVENTION DE FINANCEMENT "GRANT AGREEMENT FOR EU CF BENEFICIARIES" - AUTORISATION DONNÉE A M. LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION RELATIVE A LA SUBVENTION D'ETUDES ET D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE MUNICIPAL (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par la délibération n° 2019/5272 du 19 décembre 2019, la Ville de Lyon a approuvé son plan d'actions climat-air-énergie 2020-2026. Ce plan d'actions est labellisé Cit'ergie depuis 2015 et sera renforcé dès 2021.

De plus, La Ville de Lyon a rejoint la démarche partenariale du plan climat territorial de la Métropole et de son schéma directeur de l'énergie.

Par la délibération n° 2021/591 du 25 et 26 mars 2021, la Ville de Lyon a défini les nouveaux engagements climatiques de la Ville à horizon 2030.

La Ville de Lyon dispose d'un patrimoine bâti important et varié d'environ deux millions de mètres carrés, dont près de 80 % est concerné par le décret 2019-771 dit « décret tertiaire », relatif aux obligations d'actions de réductions de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire. La Ville de Lyon réalise chaque année des travaux importants concernant notamment le remplacement de menuiseries, l'isolation de bâtiments, la rénovation d'installations techniques de chauffage et de ventilation.

Son nouveau plan de mandat fait de la rénovation de son patrimoine bâti énergivore une priorité. Pour atteindre l'objectif défini à 2050 par les textes réglementaires, la trajectoire serait de rénover dix bâtiments par an sur trente ans, et de viser une diminution des consommations énergétiques de l'ordre de 40 % entre 2010 et 2030, soit environ 42 GWh.

Le programme « European Union City Facility » (EUCF), est porté par l'association Energy Cities, elle-même financée pour le faire par la Commission Européenne, dans le cadre du programme-cadre Horizon 2020 pour la recherche et l'innovation de l'Union Européenne, La Convention de subvention ne sera signée qu'entre la Ville de Lyon et l'association Energy Cities.

Le programme EUCF vise à soutenir les collectivités locales dans leur rôle de moteur de la transition énergétique durable européenne, en favorisant leur potentiel d'investissement.

La Ville de Lyon a répondu à cet appel à projet en axant sa proposition sur la construction de sa stratégie de transition écologique du patrimoine bâti. Elle a en effet renforcé ses moyens internes par le recrutement d'un chef de projet en charge d'élaborer cette stratégie, et envisage de s'adjoindre une assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour

bénéficier d'une expertise technique et financière externe. L'objectif de cette conduite d'études est de :

- définir le niveau de performance à atteindre pour chaque bâtiment ;
- prioriser les bâtiments à rénover et les modalités de cette rénovation ;
- définir le montant total des investissements nécessaires et une stratégie de recherche d'investisseurs.

La Ville de Lyon a été notifiée de son succès par le secrétariat du programme le 31 août 2021. La subvention prend la forme d'une somme forfaitaire de 60 000 € liés à la mise en œuvre d'actions pour favoriser le plan climat énergie. Son versement est soumis à l'obligation de répondre à certaines exigences dont notamment la signature de la convention de subvention (« Grant Agreement ») avant le 9 novembre 2021, la production d'éléments techniques (« concept d'investissement ») et le respect d'un calendrier court (12 mois) :

- 70 % de la subvention est versée après la signature de l'Accord de subvention (soit 42 000 euros), puis 30 % une fois « le concept d'investissement » validé par Energy Cities (soit 18 000 euros) ;
- Le versement des 70 % de la subvention aura lieu dans le mois suivant la signature de l'Accord de subvention ;
- Le versement des 30 % aura lieu un mois après la validation du « concept d'investissement » ;
- Le document finalisé, le « concept d'investissement » doit être produit au bout de 12 mois et doit faciliter la lisibilité d'un projet de rénovation pour les financeurs ;
- Si la Ville ne parvient pas à finaliser ce document, il sera nécessaire de produire un rapport expliquant les difficultés rencontrées. Dans ce cas, la deuxième partie de la subvention (les 30 %) ne sera pas versée ;
- Si ce rapport n'est pas produit la Ville devra rembourser la totalité de la subvention ;
- La signature de l'accord de subvention marque le début du projet pour 12 mois.

Le présent rapport n'a pu être présenté en temps utile au conseil municipal du 30 septembre 2021 dans la mesure où le texte de l'accord de subvention n'avait pas été rédigé par Energy Cities. Par ailleurs, la commission européenne impose à Energy Cities d'obtenir tous les accords de subvention entre les associations et les collectivités lauréates avant le 9 novembre 2021. Sous peine de perdre le bénéfice de la subvention, Monsieur Sylvain GODINOT a été amené à signer la convention avant la date du 18 novembre 2021.

Il est ainsi expressément précisé qu'il est demandé au conseil municipal de bien vouloir régulariser a posteriori la signature de la convention de subvention annexée à la présente délibération, délibération dont la portée sera nécessairement rétroactive sur ce point.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention de financement "grant agreement for EUCF beneficiaries" ;

Vu les délibérations n° 2019/5272 du 19 décembre 2019 et n° 2021/591 du 25 et 26 mars 2021 ;

Vu la décision n° 2021-2578 du 31 mars 2021 ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

1- La convention de subvention (Grant Agreement) dans le cadre de la mise en œuvre du programme EUCF entre la Ville de Lyon et Energy Cities, est approuvée.

2 - M. le Maire est autorisé à signer ladite convention ou tous documents afférents à sa bonne exécution.

3 - Les recettes de fonctionnement issues d'Energy Cities, soit un montant maximal de 60 000 €, seront imputées sur les crédits des budgets 2021 et 2022, nature 74778 fonction 020.

4 - La dépense de fonctionnement correspondant sera à inscrire au budget principal, exercice 2021 et 2022, chapitre 011 et 012, fonction 020.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET